

## **Orientations de RTE pour un Appel d'Offres Flexibilités Décarbonées couvrant les périodes 2025-2026**

*Février 2024*

Suite à la décision d'approbation de la Commission Européenne [SA.107352](#) d'accorder une mesure de soutien aux flexibilités décarbonées de court terme en France, RTE a publié courant février un appel à contribution sur les orientations prises pour le lancement de cet appel d'offre. **Bien que nécessaire ce dernier reste décevant et ne permettra de voir apparaître une filière structurée dans les prochaines années.**

La mesure constitue un **dispositif de soutien temporaire visant à développer les flexibilités décarbonées intra-journalières nécessaires à l'équilibre du système électrique français**, que le mécanisme de capacité dans son architecture actuelle ne permet pas de développer.

**Le besoin en flexibilité décarbonées est évalué par les autorités françaises à 14 GW à 2030** (besoin moyen hivernal), aujourd'hui seulement 5 GW peut être pris en charge par les moyens de production historiques (3GW pour l'hydraulique, 1 GW pour le nucléaire et 1 GW pour les centrales thermiques). Il reste donc a minima 9 GW à trouver pour permettre au réseau électrique d'être soutenable. De nouvelles analyses des autorités réévaluent ce besoin à 12,5GW.

Il est précisé que **les seuls marchés de gros et les mécanismes de capacité ne sont pas suffisants pour répondre au besoin évalué**. La filière s'est donc montrée enthousiaste dans un premier temps quant à l'arrivée d'un mécanisme de soutien spécifique pour la flexibilité décarbonée. Néanmoins, **les offres reçues à ce stade sont structurellement au-dessus du prix du mécanisme de capacité**, ce qui prouve que les revenus de marché et du mécanisme de capacité ne sont pas suffisants à ce jour.

Il est donc nécessaire, de porter **un mécanisme de soutien économique spécifique au marché des flexibilités décarbonées tel qu'il a été envisagé par la décision de la Commission européenne**. Pour autant, **France renouvelables regrette l'incompatibilité entre les besoins de flexibilités décarbonées identifiés et les présents mécanismes**, pourtant nécessaires au développement d'une activité économique sur le long terme.

Concernant le lot Stockage, **France renouvelables regrette cependant que ces mêmes orientations ne soient pas en mesure de répondre à l'effet recherché, à savoir la création d'un nouvel espace économique pluriannuel** que le mécanisme de capacité dans son architecture actuelle ne permet pas de développer.

La finalité de ce mécanisme se situe donc à mi-chemin entre une réponse à un besoin de service nécessaire pour le système, et un soutien au développement d'une filière pour répondre à une politique publique. En effet, le bouquet de flexibilités du Bilan prévisionnel 2023 de RTE n'est pas précisé dans la PPE en vigueur, ce qui empêche la mise en place à ce stade d'AO Stockage répondant à ce besoin.

**Cela met en lumière les limites de l'approche des AO technologiquement neutres concernant la réponse au besoin de flexibilités décarbonées nécessaires à l'horizon 2030** : lorsque les technologies répondent à des besoins différents, et lorsque les différentes caractéristiques de ces besoins sont mêlées dans un même AO, une part de la réponse à ce besoin initial peut donc ne pas être satisfait.

**Nous constatons donc aujourd'hui que l'absence d'objectif de capacité de stockage dans la PPE conduit à une impossibilité à ce que ce potentiel réponde aux besoins de flexibilités décarbonées, là où le besoin en stockage supérieurs à 4h est exprimé dans les bilans prévisionnels de RTE.**

Ainsi, France renouvelables rappelle une de ses propositions dans le cadre de sa réponse à la consultation SFEC du 22 novembre 2023 : **Déployer un programme de flexibilités décarbonées avec des objectifs chiffrés dans la PPE** (absent du document mis en consultation), et **décliner des objectifs de flexibilités et de stockage en les distinguant par caractéristiques [puissance ; capacité ; cycle] répondant aux besoins identifiés dans les bilans prévisionnels de RTE**, et notamment les besoins de stocks journaliers > 4h présentés dans les orientations de l'AOFD pour décarboner la pointe.